

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 24.049

**Convention relative au don de deux objets-souvenirs de Royan par  
Alain Batier : un rond de serviette en bois marqué Royan avec une  
hirondelle peinte et une photo rectangulaire encadrée  
représentant La Grande Conche au début du XX<sup>e</sup> siècle  
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

**La Ville de ROYAN** représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Monsieur Alain Batier  
39 impasse Théophile de Viaud  
47520 Le Passage d'Agen  
Ci-après dénommé « le donateur »,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

Alain Batier, le donateur, fait don de deux objets au Musée de ROYAN, propriété de la Ville, aux fins d'exposition :

- un rond de serviette en bois, portant la mention « Royan » avec une hirondelle peinte en décoration (années'60) ;
- une photo rectangulaire, encadrée, représentant la Grande Conche, souvenir de Royan (début XX<sup>e</sup> siècle)

**Article 2**

Alain Batier, le donateur, déclare être bien propriétaire des objets désignés et qu'il est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans condition.

Il atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

**Article 3**

La mention « don d'Alain Batier » pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 26 janvier 2024

Le Donateur,

Alain BATIER

La Ville,  
Le Maire de Royan

Patrick MARENCO



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 février 2024